

PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :-

Les membres du Conseil municipal de Saint-Isidore ont adopté, à une séance régulière du Conseil tenue au bureau municipal, 671 St Régis, Saint-Isidore le 2 mars 2020, le règlement no. 464-2020, modifiant le Plan d'urbanisme numéro 332-2010 et ses amendements pour fins de concordance au règlement numéro 201, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, 671 St Régis, Saint-Isidore.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Isidore ce premier jour d'avril 2020.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 1^{er} jour d'avril 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 1^{er} jour d'avril 2020.
